



Délibérations prises en Conseil Municipal du 24 novembre 2023

Location des salles et mobilier

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à partir du 02 janvier 2024 comme suit le tarif de :

- Salle Polyvalente 95,00 euros
- Salle Parc de l'Ange Gardien 60,00 euros
- Salle du Moulin 60,00 euros
- Halles Cauchoises 95,00 euros
- Table rectangulaires en bois 4,00 euros
- Chaise 0,50 euros

Location Salle Cauchoise

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer les tarifs de la Salle Cauchoise au 02 janvier 2024 comme annexé à la présente délibération.

	Vin d'honneur		Journée			Week-end 2 jours maxi		
	Grainvillais	Extérieur	Grainvillais	Entreprise et collectivité*	Extérieur	Grainvillais	Entreprise et collectivité*	Extérieur
Salle + Cuisine 200 personnes	290.00 €	380.00 €	620.00 €	770.00 €	805.00 €	760.00 €	1 015.00 €	1 040.00 €
Salle + Cuisine 300 personnes	380.00 €	450.00 €	805.00 €	955.00 €	990.00 €	970.00 €	1 230.00 €	1 260.00 €
Salle de Spectacle			1 015.00 €	1 155.00 €	1 180.00 €	1 200.00 €	1 440.00 €	1 480.00 €
Ensemble complet			1 585.00 €	1 880.00 €	1 925.00 €	1 730.00 €	2 165.00 €	2 215.00 €

Acompte : 50 % du prix de la location

Couvert : 1,35 €

Verre : 0,15 €

Indemnité gardiennage église 2023

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire du Ministère de l'Intérieur et des Outre-Mer en date du 09 octobre 2023 ayant pour objet l'indemnités pour le gardiennage des églises communales. Le plafond indemnitaire est fixé à 499,75 euros pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer à 499,75 euros l'indemnité de gardiennage de l'église versée à Madame Jocelyne FAUVEL pour l'année 2023. Les crédits sont inscrits au budget primitif 2023 de la commune.

Décision modificative n°01 – Budget commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité vote la décision modificative budgétaire suivante

Section de fonctionnement	article 615221	- 100,00 euros
	Article 7391171	+ 100,00 euros

Subvention GSCF

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande de subvention urgente suite aux inondations du département du Pas de Calais par les pompiers humanitaires du GSCF.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de verser une subvention de 500,00 euros à l'association des pompiers humanitaires du GSCF.

Jardin en zone humide

Monsieur le Maire informe qu'une variante est proposée pour la rembarde du pont, soit métallique ou en bois. Le conseil municipal retient celle en bois .